

AVRIL 2025

RINÇAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC

Prenez note que du **28 avril au 2 mai 2025 ***, les employés municipaux procèderont au rinçage du réseau d'aqueduc municipal.

Afin de prévenir toutes situations fâcheuses, il est important que vous soyez avisés que ces travaux peuvent entraîner une baisse de la pression de l'eau, ainsi que la possibilité d'eau brouillée. C'est pourquoi, lors de la période de rinçage, il est suggéré aux résidents qui constatent une eau anormalement trouble de la faire couler durant quelques minutes jusqu'au rétablissement de la situation.

En cas d'une coloration de l'eau:

1. S'abstenir d'ouvrir les robinets d'eau chaude ou de faire de la lessive;
2. Ouvrir les robinets **d'eau froide** et laisser couler pendant une quinzaine de minutes, et ce, jusqu'à ce que l'eau redevienne incolore et limpide.

*L'horaire peut varier en fonction de situations urgentes pouvant survenir lors de cette semaine.



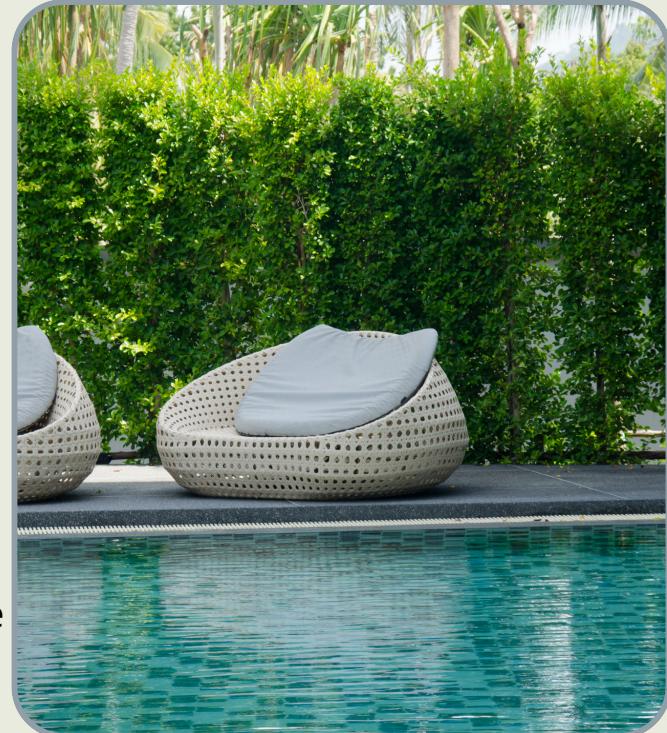
Pour toute urgence, veuillez communiquer avec le service des travaux publics au:
418 827-5172

REmplissage de piscine et de spa

Nous souhaitons vous rappeler qu'il est nécessaire d'aviser la Municipalité AVANT d'entreprendre le remplissage de votre piscine.

Cela a pour but de favoriser la bonne gestion de notre eau potable ainsi que la sécurité de notre réseau d'aqueduc.

Pour ce faire, veuillez communiquer avec le service des travaux publics au 418 827-5172.



Abris d'auto et clôtures à neige

LA DATE LIMITE POUR RETIRER LES ABRIS D'HIVER ET LES CLÔTURES À NEIGE EST LE 15 MAI.



COLLECTE DES RÉSIDUS VERTS



Le **13 mai** prochain, il y aura une collecte de résidus verts dans l'ensemble de la Municipalité. Déposez les feuilles et résidus verts en bordure de la rue la veille de la collecte. Les sacs de papiers sont une bonne alternative pour déposer vos résidus verts.

Matières acceptées



- Feuilles mortes
- Retailles de haie
- Mauvaises herbes (sauf les plantes exotiques envahissantes)
- Résidus de jardinage
- Petites branches (moins de 60 cm de long et 1 cm de diamètre)